ALBERT II PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Ordonnance Souveraine



nº 3.020 du 26 novembre 2010

relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques

Santé publique : Monaco réduit les valeurs d'irradiations des antennes relais de Téléphonie Mobile.

NEXT-UP ORGANISATION 05 12 2010

Le 26 novembre 2010, après une année de préparation l'assemblée du Conseil National Monégasque a adopté une Ordonnance Souveraine qui impose aux opérateurs de Téléphonie Mobile présents sur le territoire de Monaco un seuil maximum d'irradiation pour les Hautes Fréquences (HF) artificielles microondes de 4 V/m soit 44 000 μ W/m² et globalement un seuil maximum de 6 V/m soit 96 000 μ W/m² pour toutes les autres sources d'immixtion de CEM. Jusqu'à présent les valeurs en vigueur étaient basées comme en France sur celles issues de recommandations de l'organisation privée ICNIRP, soit 41, 58 et 61 V/m pour l'UMTS-3G soit 10 000 000 μ W /m². [Tables] Rappelons que ces valeurs opposables en droit dans les procédures judiciaires sont létales, c'est-à-dire qu'aucun humain ne peut survivre par exemple à une irradiation pérenne de 61 V/m. Paradoxalement en ce qui concerne la valeur d'irradiation des appareils, le seuil réglementaire appelé Compatibilité Électromagnétique [CE] est de 3 V/m maximum pour les HF.

Analyse,

Concrètement, peu de choses vont changer dans l'immédiat à Monaco avec de telles nouvelles valeurs réglementaires qui restent très élevées au vue du consensus des scientifiques indépendants du rapport Biolnitiative, (0,6 V/m soit 1 000 $\mu\text{W/m}^2$), en effet seuls quelques points dans la Principauté dépassent ces nouvelles normes. Si le Conseil National vient d'adopter cette Ordonnance Souveraine environnementale c'est pour de bonnes raisons : il est impérieux de stopper l'augmentation exponentielle du bain radiatif constatée ces dernières années à Monaco, car dans le cas contraire la majorité de la population va sanitairement littéralement et massivement "décrocher". La campagne de mesures exécutées par Next-up organisation à Monaco sur la demande de résidents, corrobore les attendus des mesures présentées au Conseil National, c'est-à-dire que la majorité des mesures effectuées sont inférieures à 4 V/m, mais néanmoins le niveau de radiations EM reste très élevé par rapport à la moyenne européenne en zone urbaine.

En tout état de cause, ces nouvelles normes sont très insuffisantes, de plus elles seront carrément inapplicables, notamment à cause de la téléphonie passive, en période estivale en des lieux de fortes fréquentations. Néanmoins c'est un premier pas dans la bonne direction, Next-up avait suggéré sans réponse aux Conseillers de Son Altesse lors de la campagne de mesures à Monaco d'adopter la valeur de référence de 0,6 V/m out.

Si les citoyens Monégasques, veulent pouvoir vivre en bonne santé et ... plus longtemps il faut un environnement sain, en conséquence le Conseil National doit faire acte de salubrité publique et en adoptant une nouvelle Ordonnance qui n'autorise que l'usage du portable propre photonique sans irradiation et interdit totalement le portable sale avec irradiation dans la Principauté.



Le débat sur la problématique des irradiations des antennes relais au Conseil National, qui est l'Assemblée institutionnelle de la Principauté de Monaco :

Lors du débat du Conseil National de Monaco sur l'abaissement de seuils d'irradiation des antennes relais, c'est <u>le rapport Biolnitiative</u> qui a servi de base de réflexions.

L'ex. Président Stéphane Valeri a donné la parole au Conseiller National Jean-Charles Gardetto qui a basé l'introduction de son intervention en ces termes : "Je vise en particulier un rapport qui est paru, le rapport Biolnitiative produit par des scientifiques qui relève un certain nombre d'effets négatifs des ondes électromagnétiques sur la santé humaine."

En ce qui concerne les seuils (normes) à Monaco, il déclare, "... les seuils, en ce qui concerne aussi bien les antennes que les portables puisque nous nous basons actuellement sur des normes européennes alors que bon nombre de pays, voire de villes font référence à des taux beaucoup plus bas que ceux prévus par la norme européenne ... Il n'y a pas, à Monaco, aujourd'hui, de prise en compte de la problématique des ondes électromagnétiques dans son ensemble. Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur cette problématique.

Je souhaiterais que l'on s'en préoccupe, je souhaiterais que l'on applique le principe de précaution. Par exemple, que l'on n'installe pas d'antenne sur les immeubles d'habitation, les écoles et les hôpitaux et que l'on s'assure effectivement qu'il n'y ait pas de portables dans les écoles en attendant de savoir où on va dans ces domaines qui sont assez peu explorés à ce stade."

L'ex. Président Stéphane Valeri, "nous écoutons le Conseiller Gilles Tonelli pour la réponse sur les ondes électromagnétiques."

M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

"Quand M. Gardetto dit qu'il n'y a pas de prise en compte de la problématique des ondes électromagnétiques, je m'inscris en faux contre cela et il le sait bien d'ailleurs. Nous avons reçu dernièrement Monaco Telecom qui

L'hémicycle du Conseil National

M. Stéphane VALERI
Président du Conseil National

Stéphane Valérie, Pr Conseil National (2003-2010)

M. Jean-Charles GARDETTO
Jean-Charles Gardetto, Conseil National

a fait état de la campagne annuelle réalisée, depuis plusieurs années maintenant, par un organisme indépendant, bien évidemment, qui procède à une mesure de manière très précise des émissions des antennes qui existent en Principauté et donc les taux de radiation sont relevés. Il y a environ une soixantaine de points de mesure en Principauté et, d'une année sur l'autre, l'ensemble des résultats sont évalués.

Je voudrais dire aussi que la Principauté va très prochainement décider de normes qui seront prises en matière d'émission d'antennes; ces normes seront largement inférieures à celles qui sont prévues au niveau européen et ces normes seront parmi les plus drastiques et les plus sévères qu'on puisse trouver au niveau européen, aujourd'hui, qui sont les pays les plus avancés dans ce domaine-là.

.... Cela étant, en Principauté de Monaco, il faut savoir que 95 % des points qui sont mesurés présentent des champs qui sont inférieurs à 4 volts par mètre et lorsque je parle de champs, je parle non seulement du champ dû au réseau mobile, mais de l'ensemble des réseaux électriques existants, donc y compris la FM, les ondes longues, etc... on a quatre échantillons qui sont au-dessus de 4 volts par mètre. Bien évidemment, notre volonté et la démarche qui est retenue auprès de l'opérateur sont de faire en sorte de faire baisser ces quatre points pour revenir à des niveaux admissibles.

Pour ce qui concerne la partie scolaire et la partie hospitalière, nous prenons des mesures très spécifiques sur les établissements scolaires et leur proximité et nous nous rendons compte que les taux qui sont mesurés à ces endroits sont largement inférieurs à ce que je viens d'indiquer ici.

En conclusion, il est fait des mesures annuellement pour vérifier l'évolution de ces émissions par les antennes et de manière générale par tous les réseaux électriques magnétiques en Principauté . . . "

M. le Président." - Monsieur Gardetto"

M. Jean-Charles Gardetto."- Je voudrais répondre à M. le Conseiller. Je ne dis pas que rien n'est fait, je dis qu'il n'y a pas d'approche d'ensemble de la problématique des ondes électromagnétiques. Il y a une approche partielle qui consiste à s'intéresser vaguement aux émissions des antennes relais. Vous nous dites que les mesures sont faites par un organisme indépendant. Non ! Parce que l'organisme en question est payé par l'opérateur. Il y a un conflit d'intérêts, on ne peut pas être juge et partie.

... Ce que je souhaite c'est que, d'une part, on établisse des textes qui aillent au-delà des normes européennes puisqu'on s'aperçoit déjà que de nombreux pays et villes vont au-delà. Je souhaite, d'autre part, qu'on s'intéresse aux travaux faits dans ce domaine-là au plan international; je citais tout à l'heure le rapport « Biolnitiative » qui est assez conséquent et qui met en lumière des points troublants.

Enfin, je souhaite qu'on applique, bien sûr, le principe de précaution, ce qui, pour le moment, ne semble pas être le cas. Je souhaiterais qu'on se mobilise davantage sur ce sujet."

M. le Président. "Monsieur le Conseiller Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme"

"Nous n'allons pas prolonger cette discussion. Nous ne nous intéressons pas « légèrement » aux antennes relais, puisqu'encore une fois, Monsieur Gardetto, on fait 60 mesures chaque année sur la Principauté. Je vous mets au défi de trouver une autre cité qui fasse, sur 2 km², 60 mesures de relevés.

Deuxièmement, le raisonnement selon lequel on ne peut pas faire confiance à un rapport d'un organisme indépendant parce qu'il est payé par l'opérateur me paraît un peu contestable. C'est une appréciation. C'est une notion qui s'appelle la déontologie qui fait que, quelle que soit la personne qui paie, si je sui s un organisme vraiment indépendant, je vais donner un rapport qui sera indépendant. En matière de textes, j'ai dû mal m'exprimer, mais j'ai dit que l'Etat allait prendre des Arrêtés Ministériels à ce sujet. Bien évidemment, dans le Code de l'environnement, il y a – contrairement à ce que vous pensez – des volets qui concernent ce point-là et qui nécessiteront des textes d'application, une fois que le Code sur l'environnement, qui est un code très général, sera étudié. On aura des Ordonnances Souveraines d'application qui seront déclinées également en Arrêtés Ministériels d'application. Encore une fois, je conteste vivement le fait qu'on s'intéresse « légèrement » aux antennes-relais ..."

M. le Président. "- Un dernier mot, Monsieur Cardetto"

"- Oui, pour conclure, Monsieur le Président.

Nous ne partageons pas tout à fait la même vision des choses, mais au-delà des antennes-relais, il y a aussi le wifi et d'autres sources d'émissions. Quand je dis une prise en compte globale, je considère que la prise en compte dépasse le simple cadre des antennes-relais. C'est une situation plus complexe.

... Bon, en tous les cas, je ne suis pas convaincu sur l'histoire des mesures indépendantes parce qu'il y a manifestement un conflit d'intérêts. A suivre, Monsieur le Président..."

M. le Président."- Chaque point de vue a pu être exprimé et c'est une bonne chose."

ENQUÊTE EUROPÉENNE

sur les symptômes
biologiques
et sanitaires
ressentis par
les riverains des
antennes relais

Face à l'accroissement sans précédent de l'irradiation artificielle micro-ondes dans l'environnement, il est nécessaire et vital d'avoir de nouvelles données pour une évaluation globale de l'impact des ondes sur la santé des humains.

Ce questionnaire enquête anonyme grand public se veut simple.

Pour qu'il soit crédible et représentatif il est essentiel qu'il obtienne une large diffusion en Europe et dans le monde pour engranger le maximum de données statistiques.

Élaboré à l'origine en version papier par le Dr Roger Santini, il a été actualisé afin d'être au plus près de la réalité du vécu des riverains d'antennes relais. Après traitement informatique des données, les statistiques seront transmises anonymement aux scientifiques et organismes d'états afin d'analyses et publications.

Merci de votre aide pour la diffusion de cette enquête européenne.